

DISPOSITIF DE SOUTIEN EUCOR – LE CAMPUS EUROPEEN

MOBILITE AU SEMESTRE

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Conformément à l'article 5 de la Convention fondatrice d'Eucor – Le Campus européen, le dispositif de soutien Eucor – Le Campus européen a pour objectif de promouvoir la mobilité au semestre ou à l'année des étudiants et des personnes en formation continue, inscrits à l'Université de Strasbourg, s'effectuant dans le cadre du groupement Eucor – Le Campus européen. Les formations proposées par les universités partenaires, sont consultables sur le site d'Eucor – Le Campus européen : [Catalogue des formations](#)

Le présent dispositif concerne tout étudiant ou toute personne en formation continue souhaitant effectuer un semestre ou une année d'études dans l'une des universités partenaires du groupement Eucor – Le Campus européen (Bâle, Fribourg en Brisgau ou Karlsruhe).

La bourse consiste en un forfait versé en deux fois dans la limite du budget disponible et calculé en fonction de la durée de la mobilité.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Etre inscrit à l'Université de Strasbourg (Licence, Master, Doctorat, DU ou Formation continue) pendant l'année de la mobilité
- Effectuer sa mobilité dans l'une des Universités partenaires (Bâle, Fribourg en Brisgau ou Karlsruhe) entre le **1^{er} septembre** et le **31 août**
- Les cours/matières/séminaires (conférences, colloques, ...) suivis sont validés par l'Université de Strasbourg
- Le dossier est déposé en respect avec les dates inscrites dans le calendrier de candidature Eucor – Le Campus européen ci-dessous.

CAS D'INELIGIBILITE

- Un des critères d'éligibilité n'est pas respecté
- Le dossier est incomplet
- Le dossier est déposé hors délais
- Le dossier n'a pas été signé par :
 - le Correspondant Relations Internationales de la composante (Licence, Master & DU)
 - le Directeur de thèse, le Responsable de l'unité de recherche et le Directeur de l'Ecole doctorale (Doctorat)
- Le déplacement n'est pas lié au programme de mobilité entre l'université d'inscription et l'université d'accueil
- Non-respect du caractère transfrontalier de la formation : les mobilités de formation à l'Université de Haute-Alsace ne sont pas financées

MONTANT DU SOUTIEN EUCOR – LE CAMPUS EUROPÉEN

- Entre 3 et 6 mois de mobilité → Forfait de **300 €**
- A partir de 7 mois de mobilité → Forfait de **600 €**

CALENDRIER DE CANDIDATURE

| Année universitaire concernée | Semestre ou année, toutes destinations EUCOR | Candidature en ligne (formulaire) | Date limite de réception des dossiers à la DRI |
|-------------------------------|--|-----------------------------------|--|
| 2020/21 | S2 | du 01/07/2020 au 29/01/2021 | 05/02/2021 |
| 2021/22 | S1 / S2 / Année | du 07/12/2020 au 21/02/2021 | 03/03/2021 |
| | S2 | du 10/05/2021 au 26/09/2021 | 01/10/2021 |

CONTENU DU DOSSIER

A transmettre à campus-europeen-mobilité@unistra.fr en respectant le calendrier ci-dessus.

Attention : il faut anticiper les délais nécessaires pour l'obtention des signatures demandées

1 unique pdf

- [1 formulaire en ligne](#) pour obtenir un pdf
A faire dater, signer et tamponner par :
 - le Correspondant Relations Internationales (Licence, Master, Formation continue & DU)
 - le Directeur de thèse, le Responsable de l'unité de recherche ainsi que le Directeur de l'Ecole doctorale (Doctorat)
- [1 contrat d'études](#)
A faire dater, signer et tamponner par :
 - le Correspondant Relations Internationales (Licence, Master, Formation continue & DU)
 - le Directeur de thèse, le Responsable de l'unité de recherche ainsi que le Directeur de l'Ecole doctorale (Doctorat)
 - le Responsable pédagogique de l'université partenaire
 - le Coordinateur institutionnel de l'université partenaire
- 1 certificat de scolarité** de l'année académique au moment de la demande au nom de l'étudiant

RIB à part

- 1 RIB** d'une banque française au nom de l'étudiant

CONDITIONS DE VERSEMENT DU SOUTIEN EUCOR – LE CAMPUS EUROPÉEN

Le soutien Eucor – Le Campus européen est versé en deux fois. En plus de la demande de financement l'étudiant devra :

1. La semaine suivant le début de votre mobilité

- L'étudiant devra remplir le formulaire [Attestation d'arrivée / de début de mobilité](#) avec la date de début de la mobilité et également le détail de la mobilité (**dates prévisionnelles**).

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « **ARR_NOM_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.

- L'attestation est ensuite traitée par nos services et si conforme, un premier versement correspondant à 70% de la bourse sera fait.

2. En fin de mobilité et avant le 31 Août 2021

- L'étudiant devra remplir le formulaire [Attestation de fin de mobilité](#) avec les **dates réelles** de sa mobilité.

Une fois la saisie en ligne du formulaire terminée, l'attestation au format pdf sera automatiquement générée. L'étudiant devra la faire dater, signer et tamponner par l'établissement d'accueil*, certifiant ainsi les informations renseignées.

L'attestation sera à transmettre en un UNIQUE PDF intitulé « **FIN_NOM_Prénom** ».

Pour ce faire, elle devra être déposée sur la plateforme de dépôt en ligne dont le lien d'accès est indiqué dans l'attestation.

Merci de ne pas envoyer de mail à nos services indiquant votre dépôt. Les boîtes à lettres / dépôt sont mises en place dans le but de réduire les envois de mails.

- Le solde de la bourse (30%) sera versé après traitement et validation de la conformité de l'attestation de fin de mobilité. Il pourra être ajusté en cas d'interruption de la mobilité. Dans le cas où l'étudiant aurait bénéficié d'un trop perçu, l'aide excédentaire sera à reverser à la Direction des Relations Internationales (DRI).

* Pour les structures qui ne disposent pas de cachet ou ne pouvant compléter le pdf, un mail, directement issu du service responsable des mobilités de la structure partenaire, devra être adressé à dri-attestations@unistra.fr avec en pièce jointe le pdf d'attestation pour confirmer l'exactitude des données renseignées.

CONTACT A LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES



Université de Strasbourg
Direction des Relations Internationales- Pôle Mobilité Hors Erasmus+
Maison Universitaire Internationale
11 Presqu'île Malraux- 67100 STRASBOURG CEDEX
campus-europeen-mobilite@unistra.fr